

## Assurance : contester une offre d'indemnisation

L'indemnisation que vous propose votre assurance vous paraît insuffisante ? Vous pouvez en contester le montant en faisant valoir par exemple que la franchise n'a pas à être appliquée, que tous les éléments de votre préjudice n'ont pas été pris en compte ou que votre contrat prévoit une indemnisation sur la base de la valeur à neuf et non sur celle de remplacement.

*Jacques Dubois  
42 rue de Villiers  
92300 Levallois-Perret  
Police n° 700 800 900*

*Assurance La bonne étoile  
Madame Dupont  
15 rue de la Chance  
75007 Paris*

*A Levallois-Perret, le 28 janvier 2012*

### ***Objet : contestation du montant de l'offre d'indemnisation***

*Madame,*

*Je ne peux pas accepter le montant de l'indemnisation que vous me proposez.*

*S'il comprend le montant des travaux de réfection nécessaires, il ne tient pas compte des frais de relogement que j'ai dû engager en raison de l'inondation de mon appartement : 30 nuits d'hôtel à 90 €, soit 2 700 €.*

*Or, les termes de mon contrat garantissent expressément ce poste de préjudice. Je vous remercie donc de bien vouloir me confirmer la prise en charge par vos soins des 2 700 € dépensés.*

*Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Jacques Dubois*

*Pièces jointes : factures d'hôtel*